



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 20 mars 2025 – n°XX/H030

COMMISSION « SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS »

Réunion du 20 mars 2025

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

Réunion du 20 mars 2025

Président : Pierre-Louis BRAS, inspecteur général des affaires sociales

Rapporteurs :

Maryse FESSEAU, sous-directrice des statistiques et des synthèses au sein de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse

Pascal CHEVALIER, chef de service statistique ministériel (SSER), Ministère de la Justice

Responsable de la commission :

Sylvie BLANC

INTRODUCTION.....	5
I. PROGRAMME DE TRAVAIL 2025 DES PRODUCTEURS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	5
II. CONSOLIDER LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LA DELINQUANCE.....	7
1. État des lieux et perspectives sur l'association entre l'enquête de victimation et les données enregistrées par la police et la gendarmerie.....	7
2. L'image de la justice et l'enrichissement de données pour améliorer la mesure de son efficacité.....	10
3. Quels besoins pour la recherche quantitative ?.....	11
4. Un enjeu essentiel pour apprécier les performances des politiques de justice.....	12
III. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS STATISTIQUES.....	19
1. Panel d'élèves entrés en 6 ^{ème} en 2023.....	19
2. Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale.....	20
3. Enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS).....	22
IV. DEMANDE D'ACCÈS A DES RESSOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7 BIS, LOI 1951)	22
1. De la DRESS – SSM du Ministère de la Santé et de l'accès aux soins vers les données détenues par la Direction générale de l'enseignement supérieur – Aglae.....	22
2. Du SIES – SSM du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche vers les données sur les personnels détenues par le Service de retraites de l'État	23
CONCLUSION.....	24

Liste des participants

BRAS Pierre-Louis		Président – Inspecteur général des affaires sociales
CHEVALIER Pascal		Rapporteur - Service de la statistique, des études et de la recherche
FESSEAU Maryse		Rapporteur – DEPP
BRUNEL Mathieu		Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER)
CASAS Nathalie		Cour des comptes
HEMET Camille	Paris School of Economics	
MONNERY Benjamin		Cour des comptes
PRAT Isabelle ²		Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
SCHNEIDER Faustin		Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - DEPP
THOMAS Jean-Eric		DREES
ZILLONIZ Sandra		Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
BABET Charline		DREES
BARADJI Eva		Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
BARHOUMI Meriam		DEPP
BIYIDI AWALA Emmanuel		Insee Centre
BOURGUN Marie		Université Strasbourg
CAILLAUD Alain		Particulier
CAILLET Julie		Miprof - Observatoire national des violences faites aux femmes
CARON Nathalie		Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
CHAPPUIS Marielle		Défenseur des droits
CHARDON Olivier		Haut conseil de la santé publique (HCSP)
COLIN Delphine		Confédération générale du travail (CGT)
DAHOO Umar		Service des données et des études statistiques (Sdes)
DAUPHIN Laurence		Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
DE PERETTI Gael		Ministère de la transformation et de la fonction publiques - DGAFF
DELARUE Jean-Marie		Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)
ERB Louis		Confédération gnrle du travail (CGT)
ESCOFFIER Gabriele		Ubiquis
FILATRIAU Olivier		Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
FILLAULT Valérie		
FONTAINE Philippe		Sénat
GONZALEZ-DEMICHEL Christine	Ministère de l'Intérieur - SSMSI	
GROSBOIS Maxime	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	
GUICHARD Léonie	Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse	
LEBAUDY Marie	DEPP	
LEFEBVRE Olivier	INSEE- Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	
LEGRAND Clémence	Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)	
LINOSSIER Jean-louis	Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau	
MALET Jean-michel	Insee Languedoc Roussillon	
MASUY Amandine	IWEPS	
MEURIC Louis	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche - SIES	
PIERRARD François	Observatoire Hexagone	
QUIVIGER Axelle	Santé Publique France	
ROCHE Corinne	Insee Provence-Alpes-Côte d'azur	
ROSANKIS Elodie	Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion -DARES	
ROSTAM Wali	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études	
SIMUNEK Gabriel	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	
SOLARD Gwennael	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)	
THEODOSE Teddy	Université Paris 13	
THOLOZAN Léa	Insee PACA	
VILAIN Denis	Particulier	
BLANC Sylvie	Secrétariat général du Cnis	
GUILLAUMAT-TAILLIET François	Secrétariat général du Cnis	
LAGARENNE Christine	Secrétariat général du Cnis	
REULARD Typhenn	Secrétariat général du Cnis	

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Pierre-Louis BRAS.

INTRODUCTION

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

Je vous remercie pour votre présence. Je suis très honoré d'être à la tête de cette commission. Je considère que la qualité de l'information statistique est au cœur du débat démocratique. Dans mes anciennes fonctions au Comité d'orientation des retraites, j'ai pu constater qu'il est possible d'établir un dialogue constructif sur les données et les politiques. Cependant, j'ai également remarqué que lorsque certains résultats ne conviennent pas à tous, des tensions peuvent surgir autour de la production des données. Je suis donc très heureux de pouvoir contribuer, à travers notre commission, à l'amélioration de cette production de données essentielle pour le débat démocratique.

Pour rappel, l'ordre du jour de nos travaux inclut un point d'information sur le programme de travail des producteurs de statistiques relevant de cette commission, un débat sur le système d'information relatif à la délinquance et, enfin, comme à l'accoutumée, votre avis d'opportunité sur des projets d'enquête statistique. Sans plus attendre, je passe la parole à Maryse FESSEAU et Pascal CHEVALIER concernant le programme de travail des producteurs de la commission.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL 2025 DES PRODUCTEURS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Maryse FESSEAU, DEPP, Rapporteur

Nous ne ferons pas un descriptif détaillé et précis des programmes de travail de chacun, ces informations étant disponibles sur le site. Notre objectif est de mettre en lumière les principaux travaux qui s'inscrivent dans les avis de moyen terme de cette commission.

Je commence par la Direction des statistiques, des études et des fonds de la Caisse de la mutualité sociale agricole. Suite à la labellisation de ses séries statistiques par l'ASP en octobre dernier, elle lancera en 2025 des efforts pour mieux documenter les estimations de morbidité. Afin d'aider les caisses de MSA à réaliser des diagnostics territoriaux, des portraits de territoires seront mis à disposition en 2025, une nouveauté qui contribuera à orienter les stratégies de prévention des risques professionnels.

Le Service des Retraites de l'État (SRE) reste fortement engagé dans son projet de redéfinition du système d'information, avec un modèle de micro-simulation pour les prévisions à court et long terme. En 2025, le SRE souhaite renforcer ses efforts pour mieux valoriser ses travaux, notamment via la refonte de son site Internet. Suite à une recommandation de la Cour des comptes, le SRE mettra également en place des échanges avec les employeurs et les services des ressources humaines des ministères pour affiner les prévisions de retraite, dans une optique d'aide aux différents ministères.

Concernant la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), qui s'occupe de l'enseignement supérieur, elle réalisera un ensemble de travaux s'inscrivant pleinement dans le cadre de l'avis de moyen terme numéro 3, portant sur le parcours et l'insertion des jeunes. La SIES poursuivra le développement du dispositif InserSup, qui produit déjà des indicateurs d'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'enseignement supérieur. En 2025, ce dispositif sera étendu aux écoles de la culture et aux BUT. La couverture de l'emploi sera également élargie grâce à l'intégration des bases non salariées. De nouveaux indicateurs de rémunération des sortants de l'enseignement supérieur, actuellement publiés au niveau national, seront affinés à un niveau territorial plus précis.

La SIES poursuivra également des travaux structurants pour mettre en service un référentiel sur les formations de l'enseignement supérieur, appelé FRESQ. Des travaux d'approfondissement seront lancés sur les trajectoires étudiantes à partir de cohortes, toujours dans le cadre de l'amélioration de la connaissance sur le parcours et l'insertion des jeunes.

Pour la DEPP, au niveau de l'éducation nationale concernant la scolarité jusqu'au bac, l'objectif est de poursuivre en 2024 les investissements dans le cadre de l'avis de moyen terme numéro 3. La DEPP continuera la collecte et l'exploitation de panels, notamment avec des analyses sur les choix d'orientation. Dans le cadre du panel d'entrants en CP 2011, nous continuerons à interroger les élèves en terminale sur

leurs choix d'orientation et leur perception de la réforme du lycée. Un nouveau panel de collégiens entrés en sixième en 2023 sera lancé, avec des questionnements sur leurs choix d'orientation entre la quatrième et la troisième.

La DEPP poursuivra également son investissement dans la connaissance des pratiques des enseignants, avec le lancement du dispositif d'enquête « 1 000 écoles » et la publication de travaux sur les pratiques enseignantes via des enquêtes internationales comme Talis. Ces résultats feront l'objet de présentations auprès des acteurs du système éducatif.

Dans le cadre de l'avis de moyen terme numéro 9 concernant l'attractivité des métiers et des services publics, la DEPP, en lien avec le SIES, a des projets d'appariement de données pour analyser les trajectoires universitaires des enseignants et leur impact sur la réussite au concours et la carrière professionnelle. La DEPP s'attachera également à recueillir les informations sur les vœux de mobilité à partir des données RH du ministère afin d'approfondir l'analyse de l'attractivité des métiers.

Enfin, concernant l'avis de moyen terme numéro 6 sur la mesure de la victimisation, la DEPP mènera en 2025 une enquête refondue pour rendre compte du climat scolaire, des conditions de travail et des phénomènes de victimisation en milieu scolaire auprès des personnels.

Pascal CHEVALIER, SSER, Rapporteur

Je rappelle que nous présentons une sélection des travaux les plus significatifs dans le cadre des différents programmes, en lien avec l'état du moyen terme. Les travaux présentés ici relèvent de l'offre de services publics, tandis que la demande est traitée dans la commission démographie et questions sociales.

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) poursuivra en 2025 le développement de sa plateforme CAF Data, qui met à disposition des séries statistiques. De nouvelles visualisations de données seront créées, ainsi que l'ajout de séries sur l'action sociale et les structures financées par la branche famille. La caisse continuera également la collecte de l'enquête nationale sur les besoins de personnel en crèche, dont les résultats sont attendus pour 2025. Cette année verra également la publication des premiers résultats de l'étude sur les trajectoires des bénéficiaires du RSA, notamment en ce qui concerne la reprise d'une activité professionnelle.

L'URSSAF, en collaboration avec la DARES, enrichira ses analyses et indicateurs avec des informations sur les conventions collectives des entreprises, ce qui permettra un suivi de l'évolution conjoncturelle des effectifs au niveau des branches. Elle poursuivra également la construction du système d'information sur les travailleurs indépendants, intégrant des données issues des branches famille et maladie en 2025.

L'AGIRC-ARRCO finalisera en 2025 son dossier de labellisation de ses principales statistiques, couvrant à la fois les cotisants et les allocataires du régime. La saisine du comité du label est prévue pour février 2025.

Le SSM-SI continuera ses travaux sur l'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS). En 2025, le questionnaire complémentaire portera sur la victimisation et la consommation de substances psychoactives, et en 2026 sur la cyber-victimation. Des travaux méthodologiques seront initiés avec l'Insee pour élargir l'échantillon à l'outre-mer, à une partie des mineurs et aux logements non ordinaires. Un appariement des données d'enquête avec les données de la délinquance enregistrées par les services de sécurité est prévu en 2025.

Le SSM-SI poursuivra également ses travaux sur la délinquance enregistrée, notamment à travers la construction de séries longues et une meilleure valorisation des données départementales et communales. Les investissements seront poursuivis en 2025 pour accéder à de nouvelles sources de données, telles que les noms et prénoms des victimes et des personnes mises en cause dans les procédures enregistrées par la gendarmerie, les contraventions enregistrées par la gendarmerie, ainsi que le fichier de traitement des antécédents judiciaires.

En collaboration avec le SSM Justice, le SSM-SI continuera la construction du dispositif de suivi longitudinal des procédures et affaires pénales. Ce chantier, débuté en 2023, vise à analyser statistiquement le suivi pénal tout au long d'une procédure ou d'un contentieux. Une première publication est prévue en 2025 sur le contentieux des violences conjugales.

Le SSM Justice exploitera en 2025 l'enquête sur la justice en France, dont la collecte a été réalisée en 2024. Cette exploitation donnera lieu à des publications sur l'image de la justice et la satisfaction des usagers, ainsi que sur le non-recours au contentieux civil.

Conformément aux avis 3 et 4, le SSM Justice poursuivra en 2025 ses travaux sur les trajectoires des jeunes en prise avec la justice, ainsi que dans le système éducatif, notamment à travers l'élargissement du panel des mineurs aux jeunes de moins de 26 ans. En attendant sa mise en place, une analyse des trajectoires pénales, scolaires et d'emploi d'une cohorte de jeunes ayant été confrontés à la justice durant leur minorité sera menée, avec une première publication prévue en 2025.

Ces programmes de travail détaillés sont disponibles sur le site internet du Cnis.

Jean-Marie BURGUBURU, Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

Vous avez évoqué, à propos de l'extension des données exploitées par le SSM-SI, les noms et prénoms des victimes. Pouvez-vous préciser de quelle base de données il s'agit ?

Gwennaël SOLARD, SSM-SI

Nous aurons accès aux noms et prénoms des victimes et des mis en cause à partir des données de la délinquance enregistrée par les services de gendarmerie nationale. Lorsqu'une personne dépose plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, le policier ou le gendarme renseigne ces informations. Nous les récupérons pour effectuer notamment des appariements statistiques avec d'autres bases de données.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM-SI

Nous disposons déjà de ces informations depuis 2014 pour la police nationale, depuis la création du SSM-SI, mais nous n'avons pas réussi jusqu'à présent à les obtenir de la gendarmerie. En 2023, nous avons sécurisé juridiquement, avec l'aide du ministère de la Justice, notre accès en tant que SSM aux données individuelles de toutes les forces de sécurité, y compris celles couvertes par le secret de l'enquête et de l'instruction.

II. CONSOLIDER LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LA DELINQUANCE

1. État des lieux et perspectives sur l'association entre l'enquête de victimation et les données enregistrées par la police et la gendarmerie

Gwennaël SOLARD, SSM-SI

Dans le domaine de la délinquance, nous utilisons principalement deux types de sources de données statistiques. La première concerne les enquêtes de victimation, notamment l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS). La seconde concerne les données de la délinquance enregistrée. La principale différence entre ces deux sources réside dans leur périmètre de couverture.

Les enquêtes de victimation couvrent les atteintes dont les particuliers sont victimes directes, qu'elles soient signalées ou non aux forces de sécurité. En revanche, la délinquance enregistrée ne concerne que ce qui est connu par la police et la gendarmerie, soit par des dépôts de plainte, soit par des infractions révélées par les forces de sécurité elles-mêmes.

Historiquement, les données sur la délinquance enregistrée se limitaient à l'État 4001, c'est-à-dire les crimes et délits non routiers, avec une nomenclature figée depuis 1972. Depuis la création du SSM-SI, nous élargissons cet État 4001 en intégrant d'autres types d'infractions, notamment les contraventions. Nous avons déjà accès aux contraventions de la police et nous allons bientôt obtenir celles de la gendarmerie. Nous souhaitons également inclure les données provenant des mains courantes.

Pour illustrer la différence entre les données des enquêtes de victimation et celles de la délinquance enregistrée, nous analysons les taux de dépôt de plainte à partir de l'enquête VRS. Ces taux varient

considérablement selon les types d'atteintes. Par exemple, seulement 22 % des victimes de violences physiques déposent plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Pour les cambriolages, ce taux est de 56 %. Cela démontre que la délinquance enregistrée ne couvre pas l'intégralité des faits.

Concernant la délinquance enregistrée, nous avons récemment sécurisé juridiquement l'accès aux données pour le SSM-SI. Cette sécurisation, aboutie à l'été 2023, confirme notre droit d'accès aux données actuelles et nous permet de demander l'accès à d'autres données administratives du ministère de l'Intérieur. Il n'y a en particulier pas d'obstacle juridique lié au secret de l'enquête et de l'instruction pour l'accès du SSM-SI aux données relatives aux affaires en cours.

Les principales sources de données administratives que nous exploitons sont les logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie. Pour la police, nous avons accès à des informations détaillées sur les infractions, les victimes et les mis en cause. Pour la gendarmerie, ces informations détaillées ne concernent que les crimes et délits non routiers de l'État 4001, le reste étant encore à construire.

Nous avons également accès aux procès-verbaux électroniques établis par la police et la gendarmerie, y compris les amendes forfaitaires délictuelles récemment créées. Nous exploitons aussi les données des plateformes THESEE pour les signalements d'e-scoqueries et PERCEVAL pour les fraudes à la carte bancaire. À partir de ces sources, nous créons des bases statistiques en harmonisant les données, corrigeant les anomalies, imputant les valeurs manquantes et intégrant des nomenclatures pour l'exploitation statistique. Nous élaborons trois bases : une sur les infractions, une sur les victimes et une sur les mis en cause. Ces bases sont disponibles depuis 2016, offrant bientôt dix ans d'historique.

Un exemple de mise en qualité des données concerne les homicides. Historiquement, les données brutes issues des logiciels de rédaction des procédures surestimaient le nombre d'homicides de 20 à 30 % en raison de doublons. Le SSM-SI corrige ces données, aboutissant à une évaluation plus précise du nombre d'homicides.

Ces bases statistiques du SSM-SI servent à la production courante de nos travaux, qu'il s'agisse d'études, d'analyses statistiques ou de réponses à des demandes spécifiques. Aujourd'hui, nous publions régulièrement de nombreux indicateurs couvrant 85 % des crimes et 82 % des délits non routiers. Notre objectif est d'améliorer cette couverture et d'inclure également les champs contraventionnels et routiers. Nous diffusons ces données à différents niveaux géographiques : France entière, départements, communes, et même infra-communal avec les données sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers de reconquête républicaine (QRR).

Nous allons bientôt avoir accès aux noms et prénoms des victimes pour les infractions enregistrées par la gendarmerie, ce qui permettra d'améliorer notre détection des doublons, notamment pour les homicides. Nous pourrions aussi enrichir nos données et étudier les phénomènes de réitération, de multi-victimation et de récidive. Dès avril 2025, nous entamerons des travaux sur les délits routiers et les contraventions de la gendarmerie. Nous intégrerons également les données de la plainte en ligne, un nouveau canal de dépôt de plainte disponible depuis octobre 2024 pour certaines atteintes aux biens.

Afin d'élargir de champ d'analyse, nous avons demandé l'accès aux mains courantes de la police nationale et aux déclarations d'usagers pour compléter notre vision de la délinquance enregistrée. Nous souhaitons obtenir l'équivalent pour la gendarmerie (base départementale de sécurité publique). Nous visons également l'accès aux données de la plateforme de signalement des contenus internet suspects ou illicites (PHAROS) afin d'améliorer notre couverture de la cybercriminalité, ainsi qu'à la plateforme nationale d'accompagnement des victimes pour les violences intrafamiliales (PNAV). Nous souhaitons aussi intégrer les données des polices municipales et avoir accès aux fichiers des objets et véhicules signalés afin d'améliorer le suivi des atteintes aux biens.

En 2024, nous avons investi sur le code statistique non signifiant, qui présente une bonne qualité pour les victimes (90 %) et les mis en cause (85 %). Pour 2025, nous prévoyons des appariements avec le répertoire national des élus pour mieux appréhender leur victimation, et avec la base des salariés de l'Insee pour obtenir des informations plus précises sur les professions des victimes. Nous envisageons également des appariements entre nos données statistiques et l'enquête VRS. Des rapprochements avec l'emplacement des dispositifs de vidéoprotection sont également prévus pour analyser leur influence sur la délinquance.

Enfin, nous travaillons avec le SSM Justice sur un rapprochement entre les données des forces de sécurité intérieure et celles de CASSIOPEE. Ce projet, débuté à l'été 2023, a déjà montré des taux d'appariement de

80 à 90 % sur certains champs d'infractions. Pour 2025, nous prévoyons d'affiner notre méthodologie d'appariement et de publier, à la fin de l'année, des premiers résultats sur le champ des violences conjugales.

Isabelle PRAT, SSM-SI

Je vais maintenant présenter l'état des lieux et les perspectives de l'enquête VRS. Auparavant, l'Insee menait l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS) en face-à-face auprès d'environ 25 000 ménages chaque année. En 2018, l'Insee a annoncé ne plus pouvoir réaliser cette enquête à partir de 2022. Le ministère de l'Intérieur s'est alors engagé à assurer la pérennité d'un dispositif annuel d'enquête de victimation à partir de cette date. Le SSM-SI a piloté la refonte du dispositif d'enquête.

De 2019 à 2021, nous avons mené des consultations écrites auprès des experts et des utilisateurs de l'enquête CVS, conçu une expérimentation grandeur réelle en 2021 avec l'enquête Genese, et assuré la conception des outils de collecte dans le cadre d'une large concertation. Ces travaux ont permis de lancer la première édition de l'enquête VRS en 2022.

Depuis 2022, le SSM-SI a obtenu pour chaque édition annuelle de l'enquête le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec l'octroi du caractère obligatoire. En 2026, nous lancerons normalement la cinquième édition. La collecte des données est assurée par un prestataire privé recruté dans le cadre d'un marché public.

Concernant la comitologie du projet, trois instances décisionnelles consultatives ont été mises en place :

1. Un comité de pilotage pour veiller au respect des objectifs de l'enquête et suivre l'avancement des différentes phases de conception, d'avancement et de réalisation de l'enquête.
2. Un conseil scientifique pour expertiser scientifiquement les travaux et conseiller sur la valorisation.
3. Un comité de concertation réunissant une trentaine d'entités, comprenant des experts de la victimation et des perceptions en matière de sécurité, des méthodologues et des utilisateurs thématiques (institutions, administrations...).

Nous partageons toute la documentation liée à l'enquête sur une plateforme collaborative gérée par la DINUM, sur laquelle environ 90 membres sont inscrits.

L'enquête VRS cible les individus de 18 ans et plus résidant en logement ordinaire en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion. Elle poursuit trois objectifs principaux : produire des indicateurs clés sur les victimations et les perceptions en matière de sécurité à l'échelle nationale, générer des indicateurs à l'échelle infranationale, et éclairer chaque année une thématique spécifique liée à la sécurité.

Les thèmes investigués lors des éditions précédentes sont variés : en 2022, les interactions entre les forces de sécurité intérieure et la population ; en 2023, le lien entre victimation, santé et handicap ; en 2024, le lien entre loisirs encadrés avant 18 ans, sport et victimation ; en 2025, le lien entre victimation et consommation de substances psychoactives ; et pour 2026, nous nous intéresserons aux cybervictimations.

La méthodologie de l'enquête, élaborée avec les experts de l'Insee, se déroule en deux phases. La première phase concerne un large échantillon de 200 000 individus pour fournir des indicateurs clés de victimation. La seconde phase cible un échantillon qualifié, où certains répondants de la phase 1 sont surreprésentés. Les modes de collecte varient entre Internet, papier et téléphone selon les phases.

Le questionnaire de la première phase, appelé questionnaire « socle », s'articule autour de trois axes : les descripteurs socio-démographiques, les atteintes aux biens et à la personne subies, et le cadre de vie ainsi que les perceptions et opinions en matière de sécurité. La durée moyenne de remplissage est de 25 minutes.

Le questionnaire de la deuxième phase, dit « thématique », vise une durée moyenne de 20 minutes. Pour l'édition 2026, le questionnaire thématique se concentrera sur la cybercriminalité et la cyberdélinquance, avec pour objectif d'adapter les politiques et actions du ministère. Il abordera le rapport de l'enquête au

numérique, les victimations liées au numérique, l'exposition à des contenus illégaux sur Internet, ainsi que le sentiment d'insécurité et les pratiques de prévention.

Les thématiques pour les éditions 2027 et 2028 sont en cours d'instruction, incluant les violences liées au genre, une possible réédition de l'enquête thématique sur les relations entre forces de sécurité intérieure et population, et un projet sur le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Le calendrier type d'une édition de l'enquête VRS s'étend sur plusieurs années, de la sélection de la thématique à la publication des résultats. Des publications ont déjà été réalisées à partir des éditions précédentes, comprenant des travaux méthodologiques, des rapports annuels des enquêtes VRS 2022 et VRS 2023, ainsi que des résultats inédits publiés au cours de l'année 2024.

Enfin, des projets d'enrichissement de l'enquête sont en cours, notamment l'appariement avec les données sur les revenus fiscaux et sociaux, ainsi qu'avec les données de la délinquance enregistrée.

Gwennaël SOLARD, SSM-SI

Concernant l'accès aux données détaillées pour les chercheurs, les enquêtes VRS « socle » 2022 et 2023, ainsi que le questionnaire thématique 2022, sont disponibles via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Nous travaillons actuellement sur la constitution de FPR (fichiers de production et de recherche) pour l'enquête VRS.

En ce qui concerne l'accès aux données administratives du SSM-SI, une analyse juridique est en cours. Nous avons récemment rencontré le délégué à la protection des données, et nos positions semblent converger. La loi Informatique et Libertés ne semble pas empêcher la mise à disposition de données issues des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie auprès des chercheurs, sous certaines conditions.

2. L'image de la justice et l'enrichissement de données pour améliorer la mesure de son efficacité

Mathieu BRUNEL, SSER

Ma présentation concerne notre nouvel outil d'analyse pour la mesure de l'image de la justice et des experts judiciaires, et l'appariement des bases de données pour améliorer notre connaissance de la délinquance et l'efficacité des politiques publiques. Nous avons mis en place deux dispositifs : un permanent et un provisoire concernant la trajectoire pénale, éducative et d'emploi des jeunes ayant été confrontés à la justice pendant leur minorité.

L'EJF (Enquête sur la Justice en France) poursuit un triple objectif :

1. Recueillir l'opinion, les attentes et la satisfaction des personnes envers la justice.
2. Interroger les usagers sur leur expérience judiciaire et leur appréciation.
3. Étudier le non-recours à la justice civile au travers de quatre grands conflits (voisinage, bailleur et locataire, conflit auprès d'un service, et garde d'enfants).

Concernant le protocole, l'enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec caractère obligatoire. Nous interrogerons 25 000 personnes majeures en France métropolitaine et dans les DROM, y compris Mayotte. L'échantillon est divisé en deux sous-échantillons : 15 000 individus en multimode (internet puis téléphone) et 10 000 individus uniquement sur internet.

La collecte s'est déroulée en deux phases : une phase internet du 16 septembre au 13 octobre, suivie d'une phase téléphone du 15 novembre au 23 décembre pour relancer les non-répondants. Nous avons obtenu un taux de réponse très satisfaisant de 57 %, dont 38 % sur internet.

Concernant l'image de la justice, nous abordons trois thématiques : la confiance, la connaissance et l'opinion. Nous comparons la confiance accordée à la justice par rapport à d'autres services publics. Pour la connaissance, nous posons des questions sur le fonctionnement du système judiciaire. Quant à l'opinion,

nous nous interrogeons sur des aspects tels que la lenteur, le coût, la sévérité, l'égalité et la compréhension du système judiciaire.

Pour l'expérience judiciaire, nous distinguons deux types d'utilisateurs : ceux ayant eu une affaire à la justice et ceux venus dans un tribunal. Pour les premiers, nous cherchons à connaître leur rôle (demandeur, défendeur, témoin), le domaine de l'affaire (civil, pénal, prud'homal, administratif), sa durée, et leur satisfaction concernant divers aspects de la procédure. Pour les seconds, nous posons des questions sur l'accessibilité, la signalisation, la qualité de l'accueil et les éventuelles discriminations subies au sein du tribunal.

Concernant l'expérience judiciaire des utilisateurs, nous avons un processus en cours relatif aux appariements. Nous cherchons à identifier un profil particulier de non-répondants, par exemple des personnes qui n'ont pas déclaré avoir été impliquées dans une affaire pénale. Nous travaillons actuellement sur un appariement avec notre base administrative sur les mises en cause.

Bien qu'il soit trop tôt pour présenter les résultats de cette enquête récemment terminée, je peux vous fournir quelques éléments de l'édition 2013, qui ont servi de référence pour certaines de nos questions. En 2013, neuf personnes sur dix estimaient nécessaire de réformer la justice, la moitié était confiante dans le système judiciaire, et la majorité considérait la justice comme trop complexe et trop lente. Concernant les utilisateurs, plus d'un tiers déclarait avoir eu une affaire en justice, principalement pour des affaires civiles, dont les divorces, et trois sur dix pour des affaires pénales.

Passons maintenant aux appariements. Nous avons deux types de dispositifs : un permanent, le panel des jeunes, et un dispositif ponctuel. Le panel des jeunes s'inscrit dans la vision à moyen terme du Cnis pour suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice. L'objectif est de suivre les parcours sociaux et judiciaires des mineurs délinquants et des jeunes mineurs en danger, à travers un panel enrichi annuellement par diverses sources.

Le processus comporte deux étapes de rapprochement. La première consiste à appairer les données de notre applicatif de suivi de l'activité pénale (CASSIOPEE) avec celles de l'applicatif civil (WINEURS), qui recense les mesures d'assistance éducative. La seconde étape, à venir, concernera le rapprochement avec d'autres sources administratives et statistiques publiques. Ce panel des jeunes a été élargi par rapport au précédent panel des mineurs, permettant désormais un suivi jusqu'à 26 ans.

En parallèle, nous avons un projet ponctuel bien avancé qui répond à deux avis à moyen terme de la Commission. Il vise à mieux comprendre les trajectoires pénales, scolaires et professionnelles des jeunes ayant eu affaire à la justice. Ce projet est mené en collaboration avec l'École d'Économie de Paris et la DPJJ. Le protocole de ce projet comporte également deux phases. La première consiste à rapprocher les données de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), via l'outil « Parcours », avec nos données CASSIOPEE pour suivre le parcours pénal des jeunes mineurs. La seconde phase, en cours, vise à enrichir ces données avec celles de la DEPP pour les parcours scolaires et de la DARES pour la mesure de l'insertion.

En termes de calendrier, nous prévoyons une première publication sur le devenir pénal des mineurs au second semestre 2025, suivie d'une autre début 2026 sur les trajectoires éducatives et d'emploi.

3. Quels besoins pour la recherche quantitative ?

Camille HÉMET, Paris School of Economics

Je vais vous présenter quelques thématiques sur lesquelles nous travaillons en économie quantitative, afin de mieux comprendre nos besoins en termes d'accès aux données. Nous nous intéressons particulièrement aux données des analyses causales, qui vont au-delà de la simple description quantitative permise par les données administratives ou d'enquête.

Notre objectif est de comprendre les déterminants de la délinquance et ses conséquences. Nous étudions divers aspects tels que les conditions socio-économiques des résidents dans les quartiers, qui peuvent être à la fois causes et effets de la délinquance. Nous nous penchons également sur le rôle des pairs, des voisins, et de la pression sociale dans l'entrée dans la délinquance. Nous analysons aussi les coûts de la délinquance, l'impact du déploiement des forces de sécurité intérieure, et l'influence des risques judiciaires sur l'entrée dans la délinquance et la criminalité.

Concernant les effets de la délinquance, nous examinons par exemple l'impact du trafic de drogue sur l'activité économique des quartiers, sur la mobilité résidentielle, et sur la création d'entreprises. Nous étudions également les conséquences de la victimisation sur la santé mentale, l'insertion professionnelle et l'éducation des victimes. Ces recherches s'inscrivent souvent dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.

Plusieurs projets sont en cours. Par exemple, nous étudions les conséquences du trafic de stupéfiants sur les conditions socio-économiques des quartiers et de leurs habitants, un projet financé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Nous analysons également l'impact des programmes nationaux de rénovation urbaine (PNRU) sur la délinquance dans les quartiers concernés, un projet qui a bénéficié d'un financement de l'Agence Nationale pour la Recherche. Enfin, nous examinons comment la détention des mineurs peut influencer leur trajectoire scolaire et professionnelle, une étude financée par le Défenseur des droits, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et l'Institut d'études et de recherche en droit et justice.

Pour mener à bien ces recherches, nous avons un besoin essentiel de données administratives, non seulement sur les administrations en charge de la sécurité et de la justice, mais aussi sur les faits et les affaires elles-mêmes. Nous avons besoin d'informations détaillées sur la nature des faits, le parcours judiciaire et pénal des affaires, les poursuites, les jugements, etc. À un niveau plus fin, nous cherchons des informations sur les victimes, les personnes mises en cause, ainsi que sur l'activité des professionnels de la justice et de la sécurité intérieure.

La difficulté majeure pour notre recherche réside dans l'obtention de données avec une profondeur historique suffisante, une fréquence d'observation élevée, ou un niveau de détail adéquat, notamment pour les études sur les quartiers. Un point essentiel est la possibilité de réaliser des appariements entre différents systèmes d'information, y compris avec d'autres administrations que celles de la sécurité intérieure et de la justice.

Pour illustrer concrètement, prenons l'exemple de projets en cours. Si nous voulons étudier l'impact de la rénovation urbaine sur la criminalité ou l'influence du trafic de stupéfiants sur les trajectoires économiques des habitants des quartiers concernés, nous avons besoin de connaître l'incidence des faits à des échelles géographiques fines (communes, voire quartiers), avec une profondeur historique remontant au début des années 2000 pour la rénovation urbaine, et une fréquence infra-annuelle pour le trafic de stupéfiants. Idéalement, nous aurions aussi besoin d'informations sur l'activité des forces de l'ordre pour distinguer une augmentation réelle du trafic d'une intensification de l'activité policière.

Actuellement, les données du ministère de l'Intérieur accessibles en open data sur la plateforme data.gouv.fr sont soit mensuelles au niveau départemental, soit annuelles au niveau communal. Des données plus détaillées existent, mais la question est de savoir comment les mettre à disposition des chercheurs, au-delà du CASD.

Concernant notre projet sur les trajectoires scolaires et professionnelles des mineurs, nous avons pu obtenir des informations sur leur parcours pénal grâce à la DPJJ et au SSM-Justice. L'appariement avec les données sur la scolarité et l'emploi de la DEPP et de la DARES est en cours. Ce travail illustre la collaboration fructueuse entre chercheurs et SSM, permettant notamment d'expertiser des bases de données jusqu'alors inexploitées.

Face aux difficultés rencontrées, des solutions peuvent être proposées :

1. Si le manque de moyens pour expertiser les données est un frein, rappelons que la collaboration chercheurs-SSM peut être très fructueuse.
2. Concernant la publication des données, il faut établir des conventions pour définir les modalités de collaboration et de publication.
3. Pour répondre à la possible défiance envers les chercheurs, rappelons qu'ils sont soumis au RGPD et à des conventions engageant leur responsabilité personnelle et institutionnelle.
4. Certains verrous légaux persistent, comme l'appariement avec le casier judiciaire national ou l'utilisation des numéros des magistrats. Ces pratiques, courantes à l'étranger, méritent réflexion.

5. Enfin, face à la complexité des processus administratifs et légaux d'accès aux données et d'appariement, il serait utile de mettre à disposition des chercheurs un guide détaillé des procédures.

4. Un enjeu essentiel pour apprécier les performances des politiques de justice

Nathalie CASAS, Cour des comptes

L'accès aux données quantitatives est crucial pour la Cour des comptes, bien que cela puisse sembler éloigné de l'image traditionnelle de notre institution. Historiquement, notre mission principale était de contrôler le maniement des deniers publics, le paiement des impôts et des dépenses. Au fil du temps, nous avons élargi nos analyses pour nous intéresser à l'efficacité du fonctionnement des services publics, d'abord en termes de gestion, puis en examinant la qualité de la mise en œuvre des politiques publiques. L'évaluation des politiques publiques est une compétence relativement récente pour nous. Elle nous a été confiée en 2008 et intégrée à notre code en 2011. Cela représente un changement radical, passant d'une compétence matérielle et financière à des enjeux d'appréciation de l'efficacité plus qualitatifs.

Aujourd'hui, la Cour des comptes exerce cette compétence de manière quasi exhaustive sur l'ensemble des politiques publiques. Notre premier président souhaite en faire une priorité, visant à ce qu'elle représente 20% de notre activité. Bien que cet objectif puisse paraître modeste, il est ambitieux pour nous et nous peinons à l'atteindre en raison de nos autres missions, notamment le contrôle de l'exécution budgétaire.

Pour la quatrième Chambre, que je représente et qui suit les politiques régaliennes et de prise en charge de la délinquance, le défi est particulièrement important. Les évaluations dans ce domaine sont plus récentes et nous rencontrons des difficultés d'accès aux données quantitatives. De plus, nous devons composer avec des principes délicats, comme l'intervention du juge dans ces politiques et la nécessité de ne pas empiéter sur l'indépendance judiciaire. Ces contraintes expliquent pourquoi il nous a fallu près de trois ans pour réaliser notre première évaluation publique dans ce domaine. Ce délai s'explique non seulement par la prudence de notre institution, mais aussi car nous avons dû surmonter les réticences du ministère de la Justice et de certains magistrats qui considèrent encore que l'évaluation de leur action ne relève pas de notre compétence. Pourtant, cette évaluation est essentielle pour éclairer le législateur et les pouvoirs publics dans leurs décisions sur les dispositifs et les priorités, particulièrement dans un contexte de hiérarchisation des moyens et des financements.

Enfin, nous avons dû faire face à la complexité des données en matière de délinquance, qui sont très liées à l'organisation administrative et aux méthodes de travail des différentes administrations concernées. Lorsqu'on étudie une politique publique, même en se concentrant sur un public spécifique comme les jeunes délinquants, il est difficile d'obtenir des informations cohérentes ou de suivre l'évolution des jeunes pour identifier des facteurs explicatifs. Cela s'explique par le cloisonnement des administrations. Le Code statistique non signifiant permettrait de créer la passerelle manquante pour évaluer efficacement les politiques publiques.

Nous avons récemment mené trois séries de travaux sur la délinquance. Nous avons d'abord étudié les centres éducatifs fermés (CEF) et les institutions publiques pour mineurs, dix ans après leur création. Notre objectif était d'évaluer ce dispositif de prise en charge dans le cadre de la lutte contre la délinquance. Malheureusement, l'accès aux données a été limité.

Nous sommes arrivés à des conclusions similaires il y a quelques années en étudiant l'exécution des peines pour les majeurs. Nous avons d'abord examiné les peines d'incarcération, puis plus récemment les alternatives, pour aller au-delà du simple mantra du développement des politiques d'évaluation. Nous avons réalisé une étude de qualité, bien que circonscrite, qui a produit des résultats importants. Ces évaluations permettent aux décideurs publics de dépasser certaines idées reçues et de réorienter l'action publique.

Ce que je voudrais souligner, c'est le changement d'échelle qui s'est produit dans l'administration en l'espace de trois ans. Au ministère de la Justice, on constate une prise de conscience de l'importance de travailler sur la donnée. Chaque direction s'est dotée d'un pôle dédié à la donnée. L'évolution du statut du service statistique ministériel montre bien la priorité accordée à ce sujet. Nous portons un grand intérêt au projet qui nous a été présenté, car ce sont des outils qui nous manquent aujourd'hui pour analyser en profondeur l'impact et l'efficacité des différentes prises en charge sur le parcours des jeunes.

Benjamin MONNERY, Cour des comptes

Je partage le constat d'une nette amélioration du système d'information, au ministère de la Justice en particulier. De plus en plus de données intéressantes sont mises à disposition du grand public et des chercheurs, ce qui est vraiment à saluer. Les appariements en cours vont permettre de faire réellement avancer la connaissance. Il manque cependant encore certaines données, notamment une finesse d'information qui est souvent nécessaire pour estimer correctement les impacts à partir de chocs exogènes.

Je vais vous présenter ce que nous avons essayé de faire dans le rapport pour la Cour des comptes, publié il y a deux semaines, sur l'évaluation de deux peines alternatives à l'emprisonnement : le travail d'intérêt général (TIG) et la détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE).

Nous avons travaillé à partir des données disponibles au ministère, produites par le SSER, à savoir les données du casier judiciaire national et la base « sortants de prison », qui suit le parcours de récidive ou de recondamnation. Nous avons quantifié les taux de recondamnation ou de récidive pour les publics condamnés soit à un TIG, soit ayant obtenu un bracelet électronique dans le cadre d'un aménagement d'une peine d'emprisonnement ferme. Ces informations de base sur les taux de récidive pour des publics qui intéressent beaucoup la politique publique n'étaient pas disponibles depuis plus de 20 ans. Notre premier objectif était donc de mettre à jour ces connaissances. L'un des résultats saillants de notre évaluation concerne le taux de récidive dans les cinq ans des personnes condamnées à un TIG, qui se situe autour de 58 à 60%. Ce taux est en fait très proche de celui des sortants de prison, et est cohérent avec la seule enquête menée en France dans un département il y a 25 ans.

Nous avons également produit des résultats sur la DDSE et mené une analyse à l'aide de méthodes économétriques. Nous avons essayé de comparer les condamnés ayant des profils comparables, notamment en termes d'antécédents, de types d'infractions commises, de situations professionnelles, etc., pour voir si, en prenant en compte ces différences, on observait des écarts dans les taux de récidive selon le type de peine ou d'aménagement de peine. Le résultat est assez décevant pour le TIG, mais plus favorable à la DDSE comme aménagement.

Ce travail apporte des connaissances importantes au débat public et à la décision publique. Cependant, ces résultats ne permettent pas de clore le débat sur l'efficacité des peines alternatives en France. Il manque encore de nombreuses informations, notamment sur la phase d'exécution des peines, en particulier pour les TIG. Dans le système d'information actuel, on ne peut pas suivre la condamnation à un TIG et toute son exécution : a-t-il été effectué, dans quel délai, y a-t-il eu des incidents, etc.

L'information sur les différents types d'aménagement de peine est capitale pour le débat public, notamment pour déterminer quel type d'aménagement de peine produit quel taux de récidive. Malheureusement, ces données sont encore manquantes.

En ce qui concerne la délinquance plus généralement et les travaux du SSM-SI, la France accuse un retard par rapport à d'autres pays, notamment les États-Unis, sur les indicateurs anticipés de récidive. Par exemple, notre système d'information ne permet pas de quantifier précisément le phénomène des délinquants récidivistes fréquemment interpellés. Aux États-Unis, il existe un indicateur de taux de réarrestation des personnes condamnées, qui montre que 83% sont réarrêtés au moins une fois dans les 9 ans suivant leur sortie de prison, bien que tous ne soient pas recondamnés. L'analyse des réseaux de délinquance est également un sujet peu traité en France.

Concernant l'évaluation des politiques publiques, il est important d'évaluer non seulement les impacts et les conséquences, mais aussi les coûts et les moyens engagés par les différents ministères. La France accuse un retard dans ce domaine, avec peu d'informations disponibles sur la répartition des moyens humains sur le territoire.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM-SI

Je suis ravie de constater l'intérêt pour les données sur ces thématiques, ce qui justifie la création du SSM-SI. Cependant, il faut rappeler que ce service n'a que dix ans d'existence.

Concernant les indicateurs anticipés de récidive, c'est un sujet que nous allons traiter. Depuis 2016, nous disposons de bases de données de qualité avec des informations détaillées sur la nature des infractions. Avant cette date, nous n'avions que des comptages mal documentés (« État 4001 »), ce qui rend difficile la

production/diffusion de séries longues en matière de délinquance. Grâce au code statistique non signifiant, nous travaillons actuellement sur la possibilité de lier les victimes et les personnes mises en cause, y compris dans les mêmes procédures. Cela nous permettra également de suivre les personnes mises en cause dans le temps et d'étudier la réitération, c'est-à-dire la fréquence à laquelle un individu mis en cause une première fois réapparaît dans le système.

Concernant l'évaluation des politiques publiques, nous travaillons sur le suivi longitudinal des procédures entre les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Nous cherchons à comprendre ce que deviennent les plaintes enregistrées dans nos services lorsqu'elles sont transmises à la justice. De même, en interne au ministère de l'intérieur, la transformation d'un signalement en procédure est un enjeu fondamental. Cela nécessite une interconnexion entre les plateformes de signalement, la main courante pour la police et la gendarmerie, et les logiciels de rédaction de procédures. C'est un chantier considérable qui a vocation à bénéficier à tous.

L'analyse des réseaux de délinquance est un autre sujet important. Nous avons une équipe dédiée aux travaux sur la criminalité organisée. Un des enjeux est l'accès aux informations du renseignement territorial ou de la DGSJ : comment utiliser de manière agrégée ce type d'information, de renseignement pour enrichir les analyses, notamment en ce qui concerne la distinction entre un fait et un signalement. Un cas typique est la question des crimes à caractère raciste, xénophobe, ou antireligieux. Depuis 2017, il n'existe plus d'infractions spécifiques permettant de mesurer en France le nombre d'actes enregistrés par la police et la gendarmerie, à caractère raciste, xénophobe, ou antireligieux, en particulier antisémites. Ces informations ne peuvent donc pas être trouvées dans les logiciels de rédaction des procédures. Cependant, des chiffres circulent, provenant d'associations ou de communautés religieuses, qui remontent aux services de police. La question de la fiabilité de ces informations se pose et constitue un sujet de débat démocratique.

Concernant les coûts et les moyens engagés en matière de politique de sécurité, c'est un sujet qui entre dans le périmètre du SSM-SI depuis sa création. Depuis septembre 2024, nous avons pu recruter un statisticien de l'Insee pour travailler concrètement sur les effectifs de la police et de la gendarmerie. Il sera possible d'étudier les parcours et les trajectoires des policiers et des gendarmes, ainsi que leur statut. Nous collaborons avec les services RH, ce qui ouvre des perspectives, mais ces travaux seront progressifs.

Un sujet non abordé encore concerne les polices municipales. Nous essayons de récupérer les contraventions dressées par les polices municipales, lesquelles sont centralisées à l'ANTAI (y compris les infractions routières). La saisine directe de l'ANTAI n'a pas abouti à ce stade et l'accès à ces données pourrait nécessiter l'accord des collectivités locales concernées. L'éparpillement des applications au sein du ministère de l'Intérieur pose également problème, chaque équipe métier ayant son propre applicatif. Ces plateformes ne sont pas conçues pour être connectées, ce qui alourdit notre charge de travail.

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

Vous avez fait référence à l'étranger, notamment aux États-Unis. Leur système de police et de justice est aussi extrêmement fragmenté, mais ils parviennent à surmonter cette fragmentation qui semble bien plus importante qu'en France.

Benjamin MONNERY, Cour des comptes

Le système américain présente en effet de nombreux avantages, mais aussi des inconvénients. Obtenir des données représentatives au niveau national pour l'ensemble des États-Unis est souvent complexe. Par exemple, pour les suivis de cohortes de sortants de prison, ils n'obtiennent généralement des réponses que de 30 ou 40 États. C'est intéressant, mais la fragmentation pose problème.

Cependant, ils ont l'avantage de disposer de systèmes d'information au niveau local, étatique ou même municipal. Par exemple, Chicago est connue pour publier des données de très haute qualité sur les actes de délinquance. Tout citoyen peut consulter facilement les données sur la délinquance enregistrée, mais aussi sur les effectifs policiers, leurs déplacements etc. Cela permet d'évaluer l'efficacité des actions opérationnelles des forces de police, ce qui n'est pas possible chez nous.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM-SI

Il faut néanmoins nuancer concernant les États-Unis. Certes, on cite souvent en exemple la richesse des données issues de l'activité opérationnelle de la police de Chicago, mais une fois qu'on sort de Chicago, on

n'a plus ou quasiment plus d'information. On ne peut donc pas comparer les territoires.. Comme vous le disiez, au niveau fédéral, il n'existe pas d'information permettant d'avoir une vision globale de la situation de la délinquance pour l'ensemble des États-Unis, contrairement à la France.

Camille HÉMET, Paris School of Economics

Si je peux ajouter quelque chose sur ce point, je pense qu'effectivement, nous n'avons pas grand-chose à envier aux États-Unis, surtout au vu de leur situation actuelle. Protégeons donc nos données françaises. Au-delà des États-Unis, nous pouvons citer en exemple les pays scandinaves, par rapport auxquels nous sommes en retard. Leur système administratif est conçu pour permettre de relier les informations issues des différentes administrations.

Beaucoup de choses entendues aujourd'hui sont très intéressantes et montrent que nous allons dans la bonne direction. Cependant, ce sont des informations que je n'ai jamais entendues lors des réunions avec le SSM-SI ces derniers mois, alors que nous discutons de ces données. Il y a un problème de communication sur ce qui est en train de se produire. Finalement, beaucoup de nos demandes semblent être prises en compte, mais nous n'avons pas cette information.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM-SI

Effectivement, les informations fournies aujourd'hui sont très récentes, notamment suite à notre dernière rencontre avec le délégué à la protection des données. Jusqu'ici, les équipes devaient rester très prudentes sur le sujet. Plus largement, nous nous interrogeons sur la manière d'améliorer notre visibilité, en tant que producteur de données, au sein de la communauté de la recherche.

Clémence LEGRAND, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

Notre étude sur le coût des polices municipales, publiée l'année dernière, a révélé des disparités significatives entre les différentes polices municipales. Nous avons constaté une forte augmentation des dépenses pour les communes dans ce domaine, avec une hausse de 33% depuis 2017, malgré un contexte de contraintes budgétaires.

Nous sommes particulièrement intéressés par deux aspects : premièrement, les données sur les infractions relevées par les policiers municipaux, et deuxièmement, sur la vidéo-protection. Concernant ce dernier point, nous n'avons pas réussi à obtenir de données précises sur les centres de surveillance et le nombre de caméras, bien que nous ayons observé un impact financier important pour les collectivités. Pourriez-vous nous éclairer sur la manière dont vous envisagez de collecter ces données ?

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM-SI

Concernant les contraventions, l'ANTAI centralise toutes les données des polices municipales via des conventions avec les collectivités locales. Actuellement, l'ANTAI indique ne pas pouvoir partager ces informations avec le SSM-SI en raison des termes de ces conventions. Nous travaillons avec nos juristes et le service statistique ministériel de la DGCL pour résoudre ce problème. Nous envisageons également une collaboration avec l'Association des Maires de France pour faciliter l'accès à ces données.

Pour la vidéo-protection, il s'avère qu'une direction du ministère de l'Intérieur recense les dispositifs de vidéo-protection depuis un certain temps, car le ministère doit donner un agrément pour chaque système installé. Cette direction est disposée à collaborer avec nous pour enrichir nos données. Nous vous tiendrons informés des développements à ce sujet.

Jean-Marie BURGUBURU, Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

J'ai noté que les enquêtes de victimisation étaient étendues à trois départements d'Outre-mer, mais je plaide pour l'inclusion des autres départements et territoires d'Outre-mer, notamment Mayotte et la Nouvelle-Calédonie, qui font face à des situations particulièrement difficiles.

Concernant l'écart entre délinquance subie et plaintes déposées : Serait-il possible de mesurer le taux de plainte sur une période prolongée, en particulier pour des crimes comme le viol, notoirement sous-déclarés ?

Concernant le ministère de la Justice : Y a-t-il une inclusion des mineurs dans l'enquête sur l'expérience judiciaire ? Il serait intéressant de connaître leur perception du système judiciaire

Au-delà de la police nationale et de la gendarmerie, ne faudrait-il pas s'intéresser davantage aux polices municipales et aux sociétés de sécurité privées, et à la manière dont elles agissent ?

Enfin, la réticence des administrations à être évaluées est un problème en France. Ne devrions-nous pas chercher à comprendre les raisons de cette réticence pour améliorer nos pratiques d'évaluation ?

Nathalie CASAS, Cour des comptes

Il est vrai qu'il existe de nombreuses réticences sur le contrôle des ministères. Il y a beaucoup d'oppositions de principe sur l'évaluation qu'on peut mener, pour des raisons bien établies et des principes constitutionnels qui sont les garants de la liberté individuelle. On comprend que ces précautions prises sur le partage des données visent aussi à préserver cette liberté. Je pense qu'il y a également une forme de réserve liée, en tout cas pour les magistrats, au sentiment d'exercer un métier difficile et pas toujours compris. Il existe une certaine crainte de voir des critiques exposées lorsqu'on s'intéresse à leur travail.

Il y a aussi des problèmes plus triviaux liés à l'indigence des systèmes d'information. J'ai pu constater cela dans l'administration pénitentiaire et l'administration de la justice. Les conditions dans lesquelles s'effectuent aujourd'hui les procédures sont difficiles. Les procureurs doivent passer des coups de téléphone à leurs homologues pour connaître la situation d'un condamné avant de le remettre en liberté. Dans ces conditions, rendre des comptes et fournir des statistiques est un exercice complexe. L'indigence des systèmes d'information, conçus pour certains il y a très longtemps, est un véritable problème. La technologie utilisée est aujourd'hui dépassée, avec des possibilités d'interconnexion limitées.

La dynamique visant à demander un niveau de réponse plus pertinent en matière d'études scientifiques est essentielle. C'est à force de demander qu'on finit par obtenir des résultats. Il n'y a pas simplement une opposition, mais aussi une réelle incapacité à fournir certaines informations.

Mathieu BRUNEL, SSER

Concernant le champ de l'enquête sur la justice en France, nous nous concentrons uniquement sur la population des personnes majeures. Les protocoles Internet et téléphone impliquent un temps de passation limité, ce qui nous oblige à prioriser certains thèmes.

Pascal CHEVALIER, SSER, Rapporteur

Le thème de la délinquance dans l'enquête sur la justice en France n'a pas été priorisé dans un premier temps. Nous sommes actuellement en réflexion pour pérenniser cette enquête. La question de la population interrogée pourra être reconsidérée à ce moment-là.

En ce qui concerne l'évaluation des politiques publiques, nous sommes confrontés à des difficultés liées aux outils. Au sein du ministère, nous avons une cinquantaine d'applicatifs de gestion qui ne sont pas interconnectés, ce qui complique l'observation des dispositifs. C'est pourquoi nous avons fait une priorité, ces dernières années, de développer les appariements de fichiers pour pallier ce manque d'interconnexion.

Il existe également une difficulté liée à l'absence de culture d'évaluation des politiques publiques au sein du ministère. Nous travaillons activement pour développer cette culture. Il y a deux ans, nous avons mis en place une communauté d'évaluateurs de politiques publiques au sein du ministère, rassemblant des référents de chaque direction. L'objectif est de montrer ce qu'est réellement l'évaluation des politiques publiques, au-delà de la simple production de chiffres.

Je tiens à insister sur l'importance des collaborations avec la recherche, comme le montre le projet sur les trajectoires pénales, éducatives et d'emploi. Les recommandations de la Cour des comptes sont également précieuses, notamment pour faire avancer des projets comme le panel des jeunes.

Nous travaillons actuellement sur les appariements avec le logiciel de gestion des affaires du ministère de la Justice, et nous prévoyons d'élargir cela aux données du casier judiciaire. L'objectif est de développer ces appariements pour mettre à disposition des données permettant d'évaluer les politiques publiques, tout en respectant les contraintes juridiques.

Enfin, nous sommes sensibles à la question des coûts associés aux recherches, notamment pour la mise à disposition de fichiers sur le CASD. Nous réfléchissons à des solutions, comme la mise à disposition de l'enquête sur la justice en France sur cette plateforme, ce qui nécessite un travail d'anonymisation supplémentaire.

Delphine COLIN, CGT

Pour la CGT, nous pensons qu'il serait important pour les travaux futurs de prendre en compte la question des violences sexuelles au travail. Nous constatons que dans les données et les enquêtes actuelles, il y a peu d'éléments sur ce sujet.

Olivier FILATRIAU, SSM-SI

Concernant les DROM, l'enjeu est important pour nous. Des enquêtes de victimation en face-à-face ont déjà été réalisées par l'Insee à Mayotte et en Guadeloupe. Actuellement, nous utilisons une base de sondage issue des revenus fiscaux et sociaux pour tous les départements, ce qui pose des défis pour interroger la Guyane et Mayotte, une problématique commune à toutes les enquêtes de la statistique publique. Nous souhaitons évidemment les inclure dès que possible.

Concernant les taux de dépôt de plaintes, leur suivi dans le temps est crucial. Avec l'enquête VRS, contrairement à l'enquête CVS, nous pouvons désormais produire les évolutions pour certaines atteintes, notamment plus rares, sous réserve de vérifier leur significativité.

Quant aux violences sexuelles et sexistes au travail, nous avons déjà produit des données dans le rapport Genese (Panorama des violences en France métropolitaine : enquête Genese 2021) et ce travail se poursuit.

François GUIL

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Secrétariat Général du Cnis

Voici le texte que nous proposons d'examiner :

« Une meilleure compréhension du phénomène de la délinquance, son ampleur et son évolution, mais aussi ses causes et ses effets, est essentielle pour guider les politiques publiques compte tenu des impacts majeurs sur les conditions de vie des citoyens, sur la santé, l'éducation et des coûts qu'elle engendre pour la société.

Pour aborder ces sujets, il faut pouvoir s'appuyer sur des données fiables à différentes échelles d'observation et les diffuser régulièrement dans des formats accessibles au plus grand nombre. Les enquêtes permettent depuis une vingtaine d'années de mesurer le ressenti de la population en matière de victimation et de sentiment d'insécurité. Elles complètent en cela les données existantes sur les crimes, les délits, les contraventions et les décisions judiciaires. Les enquêtes sur la justice en France permettront quant à elles de mesurer le ressenti de la population en matière de traitement de la délinquance.

La commission Services publics et Services au public prend acte du travail entrepris par les producteurs de la statistique publique pour enrichir la connaissance en matière de délinquance. L'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS) occupe une place centrale dans le dispositif de la statistique publique. Chaque année, un module complémentaire éclaire une thématique particulière, par exemple celle de la cybervictimation, prévue en 2026, contribuant à compléter un tableau des faits et ressentis de la délinquance. Les appariements de nombreuses données administratives individuelles s'appuyant sur le code statistique non signifiant complètent les données d'enquête et permettront de produire, dès 2025, de premières analyses sur les atteintes à l'encontre des élus ou sur les contentieux des violences conjugales, depuis le dépôt de plainte en police-gendarmerie jusqu'à la décision de justice et son exécution. La commission encourage la mise à disposition des données produites au monde de la recherche.

Des zones d'ombres perdurent néanmoins, notamment concernant la connaissance des trajectoires des personnes suivies après la mise en œuvre de mesures du type travaux d'intérêt général ou détention à domicile sous surveillance électronique. Les données existent, mais sont gérées par des systèmes d'information non interconnectés. La commission préconise d'expertiser ces données et de les intégrer dans l'offre statistique. L'objectif est de permettre l'évaluation de l'ensemble de la politique publique en matière de

lutte contre la délinquance, au travers notamment de la mesure de la récidive. La commission demande à être tenue informée des premiers résultats issus des nouveaux outils, tels que le panel des jeunes en prise avec la justice et le rapprochement au niveau individuel des données de sécurité intérieure et de justice. »

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM-SI

J'aimerais mettre en avant les avancées permises par les travaux sur la mise à disposition de données à un niveau géographique plus fin. Nous avons publié pour la première fois des données sur le sentiment d'insécurité au niveau départemental, que nous pourrions produire annuellement, ce qui est totalement inédit. Il y a une forte demande de données territoriales en matière de délinquance, ce qui justifie notre besoin d'un échantillon de 200 000 personnes. Je propose d'ajouter, après « *occupe une place centrale dans le dispositif de la statistique publique* », la mention « *y compris en fournissant des éléments au niveau départemental* ».

Jean-Marie BURGUBURU, Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

Je regrette que le suivi des condamnés se limite à la mesure de la récidive. Je suggère d'ajouter, après « *notamment la mesure de la récidive* » à l'avant-dernière ligne, « *et l'insertion* ». Il serait important de mesurer pour les condamnés le taux d'emploi, le taux de logement, etc. Actuellement, personne ne s'en occupe, et se concentrer uniquement sur le taux de récidive me semble insuffisant.

Pascal CHEVALIER, SSER, Rapporteur

Je suis tout à fait d'accord pour compléter avec des éléments sur la réinsertion ou le suivi des trajectoires. La récidive a ses limites, car nos indicateurs d'impact ne montrent pas de grands écarts. Nous pourrions mentionner « *la mesure de la récidive et des trajectoires socioprofessionnelles* ».

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

Il me semble qu'un point évoqué plusieurs fois concerne les effectifs et les activités de la police. Ne devrions-nous pas l'ajouter ?

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM-SI

Il faut faire le lien avec l'avis de moyen terme sur les conditions de travail et d'exercice de l'activité des agents des services publics. Il serait pertinent d'inclure les « *acteurs de la sécurité et de la justice* ».

III. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS STATISTIQUES

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

Avant d'aborder le premier projet, je dois vous informer qu'une demande de prolongation d'une année supplémentaire a été formulée pour l'avis de conformité attribué aux enquêtes d'insertion professionnelle du SIES.

1. Panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 2023

Faustin SCHNEIDER, DEPP

Je vais vous présenter un projet de mise en place d'un nouveau panel d'élèves entrés en sixième en 2023. L'objectif général des panels d'élèves est de décrire et d'expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Ce nouveau panel 2023 s'inscrit dans cette continuité en offrant une photographie précise des parcours scolaires actuels.

La mise en place de ce nouveau panel répond également à un besoin de cohérence dans la dynamique des panels existants. Il se situera à mi-chemin entre le panel 2011, où les élèves étaient en sixième en 2017, et le panel 2021, où les élèves n'arriveront en sixième qu'en 2029. Dans le contexte des récentes réformes du système éducatif, ce nouveau panel permettra d'analyser ces évolutions, notamment l'introduction de

soutien et d'approfondissement en mathématiques et en français, la suppression de l'enseignement technologique au collège, la mise en place des groupes de besoins en français et en mathématiques en classe de cinquième, ou encore le renforcement du niveau d'exigence au brevet.

Concernant les principes généraux de ce nouveau panel 2023, les élèves seront observés de la sixième jusqu'à la fin de leur scolarité secondaire. Nous envisageons également une poursuite du suivi dans l'enseignement supérieur et au cours des premières années d'insertion professionnelle.

Nous prévoyons un échantillon représentatif de 5% de la population d'inférence, soit environ 35 000 élèves. Le tirage s'effectuera en trois degrés : d'abord les collèges, puis les classes, et enfin les élèves. Seront concernés tous les élèves entrés pour la première fois en sixième en France en 2023, y compris les élèves instruits en famille. Pour ce nouveau panel, nous souhaitons également surreprésenter les élèves scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire renforcée, ainsi que les élèves qui disposent d'un projet personnalisé de scolarisation et les élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté.

Comme pour les panels précédents, nous demanderons au comité du label l'obligation de réponse, ce qui nous permet d'obtenir des taux de réponse conséquents à nos enquêtes. Concernant le dispositif de recueil de l'information prévu pour 2026-2027, l'actualisation de la situation scolaire de l'élève se fera à partir des systèmes d'information distants. Lorsque les élèves ne sont pas retrouvés, nous effectuerons des enquêtes directement auprès des familles et des établissements.

Les acquis cognitifs des élèves seront également recueillis via les résultats aux évaluations nationales. Pour l'année scolaire 2026-2027, nous prévoyons de mener deux enquêtes axées sur l'orientation en fin de troisième: une enquête multimode auprès des familles avec un temps de passation estimé à 25 minutes, et une enquête internet directement auprès des élèves, administrée dans les collèges, avec un temps de passation estimé à 20 minutes.

L'enquête auprès des familles visera à recueillir des informations sur les parcours scolaires des élèves avant le collège, les caractéristiques du milieu familial, l'état de santé de l'élève, le suivi de la scolarité, les aspirations familiales en termes d'orientation et de poursuite d'études, la perception des parents sur l'école, l'enseignement au collège et le niveau scolaire de leur enfant, ainsi que leur perception des stéréotypes pouvant influencer les aspirations en termes de diplôme.

L'enquête auprès des élèves cherchera à mesurer la dimension conative, c'est-à-dire le sentiment d'efficacité personnelle, l'estime de soi, la motivation et le climat scolaire. Elle portera également sur la perception de l'élève de l'enseignement reçu au collège, son niveau scolaire, ses projets d'orientation après la 3e, ses aspirations en termes de diplômes et de métiers à long terme, ainsi que ses activités extrascolaires.

Concernant la comitologie du projet, nous avons constitué un comité de pilotage comprenant des représentants de la sphère de la statistique publique, des chercheurs spécialistes en économie et sociologie de l'éducation, et des experts de la problématique de l'orientation. Nous prévoyons également de consulter des représentants des parents d'élèves, des personnels et des syndicats d'enseignants avant le lancement des enquêtes.

Le calendrier prévisionnel prévoit une phase pilote des enquêtes au quatrième trimestre 2025, suivie d'une réunion du comité de pilotage et des partenaires sociaux pour finaliser les questionnaires. L'initialisation du panel est prévue pour septembre 2026, suivie d'une communication auprès des familles et établissements en octobre 2026. Le passage au label est prévu en mars 2026, et les enquêtes se dérouleront entre octobre et novembre 2026. Une première publication basée sur ces enquêtes est prévue pour le troisième trimestre 2027.

Camille HÉMET, Paris School of Economics

Je voudrais savoir quels facteurs sont pris en compte dans le choix d'orientation après la classe de troisième. Le rôle des parents, du corps enseignant ou des pairs est-il pris en considération ?

Faustin SCHNEIDER, DEPP

Effectivement, il est prévu de poser la question aux élèves sur les personnes avec qui ils discutent ou se renseignent pour leur orientation future.

La commission Services publics et Services aux publics émet un avis d'opportunité favorable.

2. Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale

Charline BABET, DREES

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) lance en 2025 la cinquième édition du « Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale ». Ce panel interroge régulièrement des médecins généralistes sur le cadre d'activité, l'environnement professionnel, les rythmes de travail, et les pratiques de prise en charge en médecine générale. Ce panel s'inscrit dans un contexte de vieillissement de la population, d'augmentation des besoins en soins, de féminisation de la profession, d'essor des téléconsultations depuis la crise sanitaire, etc. C'est une source unique de connaissances sur les pratiques et conditions d'exercice en médecine générale ainsi que sur leurs évolutions. Elle est d'autant plus précieuse que le médecin généraliste est la porte d'entrée du système de soins et, ce faisant, un acteur majeur de la stratégie nationale de santé, comme du plan pour un égal accès aux soins dans les territoires. Il est également au centre de toutes les discussions actuelles sur la libre installation des médecins et sur la revalorisation du tarif des consultations.

Historiquement, il s'agit de la cinquième édition de ce panel, qui a débuté en 2002 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avant de s'étendre à cinq régions en 2007-2009. La dernière édition, le panel 4, s'est déroulée entre 2018 et 2022, incluant plusieurs vagues pendant la crise sanitaire. C'était le premier panel labellisé d'intérêt général et de qualité statistique.

Pour cette cinquième édition, nous avons mené une phase de concertation et de consultation, recherché de nouveaux partenariats, et réfléchi au budget, aux financements et à la méthodologie d'enquête. La concertation a débuté avec les partenaires du panel précédent, notamment les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire, impliquant les observatoires régionaux de santé (ORS), les unions régionales des professionnels de santé (URPS) et les agences régionales de santé (ARS). Nous avons ensuite lancé une large consultation écrite auprès de l'ensemble des acteurs et utilisateurs du panel pour recueillir leurs avis sur les sujets à conserver, les nouveaux thèmes à aborder etc. Nous avons consulté divers acteurs du monde de la santé, dont les directions du ministère en charge de la santé, la CNAM, la HAS, Santé publique France, ainsi que des observatoires régionaux de santé et des chercheurs. Nous cherchons également à élargir le panel à d'autres régions partenaires. Les partenariats ne sont pas encore totalement finalisés, mais nous commençons déjà à travailler sur le panel 5.

Jean-Éric THOMAS, DREES

Les thématiques du panel 5 ont été déterminées à partir des retours à la concertation et validées en comité de pilotage. Nous avons conservé des thèmes des éditions précédentes, tels que l'organisation du cabinet, les collaborations entre médecins et professionnels de santé, la prise en charge des soins non programmés, et les téléconsultations. Nous avons ajouté de nouveaux thèmes comme la santé mentale, le repérage et la prise en charge des violences subies par les patients et les médecins dans le cadre de leur pratique, ainsi que la prévention et la prise en charge des addictions, notamment aux écrans. L'intérêt d'un panel est de pouvoir suivre certains thèmes sur plusieurs vagues d'enquête.

La méthodologie prévoit d'interroger environ 4 000 médecins généralistes en France métropolitaine et DROM hors Mayotte, lors de six vagues d'enquête espacées de six mois. Les critères d'inclusion sont : avoir plus de 200 patients en tant que médecin traitant, ne pas avoir un mode d'exercice particulier exclusif.

L'échantillonnage sera stratifié par sexe, âge, volume d'activité, région, et appartenance ou non à une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP). La collecte se fera en multimode séquentiel, avec une durée de collecte plus courte que pour le panel 4. Le recrutement se fera désormais par Internet, et les médecins répondants ne seront plus indemnisés.

Nous enrichirons les données d'enquête avec des indicateurs issus du Système National des Données de Santé (SNDS) pour chaque vague, notamment concernant l'activité des médecins et la structure de leur patientèle.

Les partenaires du panel 5 inclueront notamment l'IRDES, des ORS et URPS, l'AMSE ainsi que des appuis ponctuels de la CNAM et de Santé publique France. Les directions d'administration centrale, notamment la DGOS, participeront à l'élaboration des questionnaires.

La gouvernance du panel s'articule autour de deux comités : le comité de pilotage, qui valide les orientations générales et les questionnaires, et le comité de vague, de composition variable, qui conçoit les questions spécifiques à chaque vague.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Secrétariat Général du Cnis

J'ai une question concernant la nouveauté qui consisterait à ne pas rémunérer les médecins. Lors de la mise en place de ce panel, des tests de participation avaient révélé que pour les médecins, une rémunération même modeste était importante, signifiant que le temps qu'ils consacrent à répondre a une valeur. Nous avons constaté qu'une incitation financière, même minime, était nécessaire pour obtenir un taux de réponse acceptable. Avez-vous testé ce changement ? Il serait très préjudiciable d'avoir un taux de réponse réduit de moitié.

Charline BABET, DREES

En effet, les réactions ont été vives lorsque nous avons annoncé l'impossibilité d'indemniser les médecins pour cette édition. Le questionnaire dure 15 à 20 minutes, soit le temps moyen d'une consultation en médecine générale. Nous sommes contraints sur ce sujet par les restrictions budgétaires auxquelles la DREES est soumise. Le choix a été de maintenir le panel sans indemnisation, nous n'avons pas d'alternative.

Il faut noter que dans le précédent panel, six vagues étaient initialement prévues. Trois vagues supplémentaires ont été ajoutées pendant la crise sanitaire sans indemnisations. Des travaux spécifiques ont été menés et il n'a pas été démontré statistiquement que l'indemnisation avait un impact significatif sur les taux de réponse.

Julie CAILLET, Miprof – Observatoire national des violences faites aux femmes

Concernant le repérage et la prise en charge des situations de violence, subies par les patients ou par les professionnels, cela inclut-il les violences sexuelles ? Y aura-t-il notamment une question sur la pratique du questionnement systématique parmi les professionnels ?

Charline BABET, DREES

Nous n'avons pas encore défini aussi précisément les questions qui seront abordées. Pour l'instant, nous avons évoqué les grands thèmes et les principales thématiques des différentes vagues. Pour chaque vague, nous consultons des experts sur la thématique afin de déterminer ce qui est le plus pertinent et attendu. Nous sommes ouverts à toutes suggestions d'experts.

Camille HÉMET, Paris School of Economics

En lien avec cette question, est-il prévu d'interroger les médecins sur leur propre expérience ? Vous avez évoqué leur expérience pendant leurs études, notamment concernant le sexisme ?

Charline BABET, DREES

En ce qui concerne la vague portant sur les violences, nous aborderons à la fois les violences subies par les patients et celles subies par les médecins dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Camille HÉMET

D'accord, donc il s'agit des agressions de la part des patients envers les praticiens, mais pas de l'expérience du sexisme ou du harcèlement sexuel vécue par les médecins eux-mêmes.

Charline BABET, DREES

Encore une fois, seules les grandes thématiques ont été définies, le questionnaire sera élaboré avec les partenaires et les membres du comité de vague. Nous notons toutes les suggestions ou sous-thématiques d'intérêt.

La commission Services publics et Services aux publics émet un avis d'opportunité favorable.

3. Enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

L'enquête VRS qui a été présentée et discutée. Sans remarques supplémentaires ou questions, l'avis d'opportunité est rendu.

La commission Services publics et Services aux publics émet un avis d'opportunité favorable.

IV. DEMANDE D'ACCÈS A DES RESSOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7 BIS, LOI 1951)

1. De la DRESS – SSM du Ministère de la Santé et de l'accès aux soins vers les données détenues par la Direction générale de l'enseignement supérieur – Aglae

Christine LAGARENNE, Secrétariat Général du Cnis

Aujourd'hui, nous avons deux demandes d'accès sur lesquelles le Cnis doit rendre un avis. La première concerne le ministère de la Santé, la DREES, qui souhaite accéder aux données du ministère de l'Éducation nationale, de la Direction générale de l'Enseignement et de l'Insertion professionnelle. Il s'agit d'accéder aux données recensant les demandes d'aides sociales, financières et de logement effectuées par les étudiants. L'objectif est de déterminer quels étudiants bénéficient de bourses afin d'améliorer la simulation des bourses sur critères sociaux dans le modèle de micro-simulation de la DREES.

Le but final est d'exploiter ces nouvelles bases statistiques pour réaliser des études ou des productions statistiques d'intérêt public sur la santé et le recours aux soins des étudiants, en distinguant les boursiers des autres étudiants. Cela permettra également d'étudier le positionnement des étudiants boursiers dans la distribution des niveaux de vie au sein de la population générale ou étudiante. Les travaux pourront aussi documenter l'effet des bourses sur critères sociaux pour réduire les inégalités en population générale, simuler différents scénarios de réformes des bourses sur critères sociaux et évaluer leur impact tant au niveau individuel que budgétaire.

Il s'agit de travaux d'évaluation de politiques publiques pour analyser les effets des réformes sur les effectifs et les caractéristiques des étudiants boursiers. Comme il s'agit d'un appariement entre des données de santé et des données du ministère de l'Éducation nationale, les fichiers ne pourront pas être utilisés à des fins d'étude ou de recherche.

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

La demande d'accès est approuvée.

La demande d'accès recueille un avis favorable à l'unanimité.

2. Du SIES – SSM du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche vers les données sur les personnels détenues par le Service de retraites de l'État

Christine LAGARENNE, Secrétariat Général du Cnis

La deuxième demande émane du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui souhaite accéder aux données des Services des Retraites de l'État, du ministère de l'Économie et des Finances. L'objectif est de mieux estimer les départs à la retraite des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les données demandées concerneront l'ensemble des personnels de ce ministère de 2015 au dernier millésime disponible. Le service statistique effectuera un appariement de plusieurs bases contenant des variables démographiques, des informations sur les départs en retraite, sur l'atteinte de l'ouverture des droits, sur le statut et sur les caractéristiques de pension. La variable d'appariement sera construite de manière non significative. Cet appariement contiendra des données sur cycle. L'objectif est de fournir des éléments objectifs de prévision des départs à la retraite des personnels du ministère. Il s'agit d'un travail de microsimulation. Comme pour la demande précédente, il n'y aura pas de diffusion des fichiers.

Jean-Marie BURGUBURU, Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

Il est logique de considérer les départs à la retraite de manière prospective. Là, il s'agit d'une approche rétrospective.

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

Comme le service des retraites de l'État dispose de données régulières, le ministère peut en extraire des informations sur les perspectives d'évolution des agents.

Christine LAGARENNE, Secrétariat Général du Cnis

Tout à fait. Nous avons besoin de données sur la situation actuelle pour pouvoir anticiper les évolutions futures.

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

Le SRE possède des informations que le ministère de l'Éducation nationale n'a pas à sa disposition. Par exemple, si un agent de l'Éducation nationale a exercé dans un autre ministère auparavant, le SRE peut le confirmer, alors que le ministère de l'Éducation nationale pourrait avoir des difficultés à obtenir cette information.

CONCLUSION

Pierre-Louis BRAS, Président de la commission

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je ne vais pas faire de synthèse, car il n'y a pas de point particulier à souligner. Je vous remercie de votre présence et de la qualité des débats que nous avons eus. Merci à tous.

La séance est levée à 12 heures 32.